

LE CADRE NATIONAL DU MAINTIEN EN FORMATION

Le droit au maintien en formation après échec à l'examen :

- La réinscription des élèves ajournés dans leur établissement d'origine
- Le droit à la conservation des notes pour les 5 sessions qui suivent leur échec.

La possibilité d'ajuster son orientation :

- La possibilité de changer de voie, générale, technologique et professionnelle.
- L'extension du droit au maintien des notes (sous certaines conditions).

Le droit au retour en formation :

- La possibilité de s'inscrire aux examens jusqu'au mois de Mars
- La possibilité de mettre en place des aménagements possibles avec des immersions dans le supérieur ou dans le monde économique et professionnels (associations, missions, emplois...)

Circulaire n° 2017-066 du 12-04-17
MENESR - DGESCO - DRDIE

NOS PARTENAIRES



**MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

DISPOSITIFS

de réparation
à l'examen

Une solution pour chaque profil !

- MOREA •
- FLASH •
- SERVICE CIVIQUE •
- REDOUBLEMENT •
- APPRENTISSAGE •

Pour la réussite de chacun



COMPRENDRE LES DISPOSITIFS

MOREA : Module de réparation à l'examen.

Permettre à des jeunes ayant échoué à l'examen de re-préparer tout ou partie de leur examen sans pour autant doubler la classe de terminale.

L'alternance prend une large part dans ce module. Elle permet aux jeunes de découvrir, au sein de l'entreprise, d'une association ou d'un organisme d'accueil, les compétences professionnelles et favorise leur future insertion professionnelle.

FLASH : Repréparation du diplôme CAP et BAC PRO en trois mois (sous certaines conditions).

Permettre à des jeunes qui ont échoué au BAC PRO ou au CAP de repasser les épreuves générales en décembre sans attendre le mois de juin de l'année suivante.

Remettre à niveau et accompagner de façon personnalisée et/ou collective la repréparation à l'examen.

REDOUBLEMENT.

Reprenre une année de terminale avec des aménagements éventuels grâce au droit à la conservation des notes.

Mise en place de PAFI possibles (individuels ou collectifs) en fonction des projets des jeunes.

APPRENTISSAGE.

Reprenre une année de terminale CAP ou BAC PRO en alternance avec la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an.

SERVICE CIVIQUE.

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de 6 à 12 mois qui permet d'effectuer des missions.

Durant leur mission de service civique, les jeunes peuvent repréparer leur examen (cela concerne tous les examens).

TROUVER LA SOLUTION QUI TE CONVIENT

Je souhaite rester en formation (3 mois à 1 an)

- Dispositif MOREA
- Dispositif FLASH
- Redoublement

Je souhaite avoir un engagement associatif

- Service civique
- Dispositif MOREA

Je souhaite connaître le monde de l'entreprise

- Apprentissage
- Dispositif MOREA

Vous pouvez cumuler les dispositifs.

SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR FAIRE TON CHOIX

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

Le CIO et son personnel (Psychologues de l'éducation nationale) accueille gratuitement élèves, étudiants et adultes pour les accompagner dans leur projet d'orientation.

Les psychologues de l'éducation nationale vous permettront de mieux connaître les dispositifs de réparation à l'examen, d'en cerner les avantages et les inconvénients et de faire un choix de façon éclairée et adaptée à votre situation.

CAD : Centre d'Aide à la Décision au sein des CFA

Le CAD offre un accompagnement individualisé aux apprentis ou futurs apprentis pour la réalisation de leur projet : orientation, remise à niveau, aide à la recherche du contrat, orientation vers les interlocuteurs adéquats et démarches auprès des entreprises.

Le CAD accompagne les apprentis dans la connaissance des dispositifs de réparation à l'examen au sein de l'éducation nationale.

FOQUALE : Dispositif de Bassin

Les réseaux FOQUALE interviennent en priorité sur la prévention du décrochage scolaire par le biais de groupes de travail. Ils mobilisent l'ensemble des ressources du bassin pour permettre aux jeunes de maintenir une scolarité qui leur permettent de progresser dans leur parcours.

Les dispositifs de réparation à l'examen sont des moyens pour permettre une montée en qualification des ajournés.

**POUR TOUTES INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES :**
perseverance@ac-caen.fr